

CC ACM

CAMPUS
TERRE & AVENIR
ALENÇON · SÉES

 **CFPPA de Sées**
Formations pour adultes

Certificat Complémentaire Direction d'un Accueil Collectif de Mineurs



Nature
Environnement



Formation
continue



122.5h en centre
161h en structure



Les fonctions de direction d'un ACM permettent à son titulaire de mettre en place un projet pédagogique et de le faire vivre : management d'équipe, coordination pédagogique, gestion de la logistique...

Ces fonctions s'exercent auprès d'un public jeunesse dans le cadre d'un accueil collectif de mineurs avec ou sans hébergement, de séjours de vacances...

Objectifs

La formation permet à des titulaires de BPJEPS, DEJEPS ou DESJEPS d'acquérir les compétences professionnelles pour diriger un Accueil Collectif de Mineurs

- Mettre en oeuvre un projet pédagogique en lien avec les enjeux d'éducation populaire et d'éducation à l'environnement
- Animer et accompagner l'équipe dans une dynamique collective et participative
- Organiser un accueil et un accompagnement favorable au bien-être de tous

Organisation

L'essentiel de la formation se déroule en présentiel.

Une grande partie des contenus est assurée par des partenaires en activité professionnelle dans le champ de l'éducation populaire et de l'éducation à l'environnement.

Des temps d'accompagnement sont proposés en FOAD (formation ouverte à distance).

LES +

- + une formation **développée par des professionnels pour des professionnels**, avec un programme adapté aux besoins
- + une **pédagogie active**, basée sur la **mise en situation professionnelle**
- + une **coloration Education à l'Environnement** pour le projet pédagogique et la démarche globale



Programme

Communiquer avec les publics des ACM (17.5h)

techniques de communication, d'animation de réunions participatives, outils pour la création d'application mobile et site web...

Connaître les caractéristiques des publics des ACM (14h)

connaissance des publics (mineurs, animateurs, parents...), méthodes, approches et outils adaptés à chacun des publics

Connaître la réglementation des ACM (14h)

responsabilités en ACM, réglementation des ACM (sanitaires, locaux, équipements, encadrement...), logiciel TAM ...

Mettre en oeuvre des projets au sein d'ACM (77h)

typologie et niveaux de projet (articulation projet éducatif - projet pédagogique), positionnement du directeur, méthodologie de projet, règles budgétaires, gestion opérationnelle et financière de l'ACM, GRH, mobilité internationale, projets EEDD...

Évaluation

Le CC ACM est une formation certifiante.

Le certificat complémentaire est délivré par le Ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports.

Financement

Financements possibles :

- > Plan de développement des compétences
- > CPF de transition professionnelle
- > Compte Personnel de Formation
- > Financement du Conseil Régional
- > Financement de Pôle Emploi

Rémunération selon le statut

Tarifs de formation selon le parcours (*nous contacter pour un devis*)

Admissions

Pour rentrer en formation :

- > Etre titulaire d'une attestation de secourisme (PSC1, AFPS, PSE1, PSE2, AFGSU niveau 1 ou 2, SST en cours de validité)
- > Justifier d'une expérience d'animation, dont une au moins en ACM, d'une durée totale de 28 jours dans les 5 ans qui précèdent l'entrée en formation (possible dans le cadre du BPJEPS EEDD)
- > Etre admis(e) en formation ou déjà titulaire d'un BPJEPS (ou BEATEP), DEJEPS ou DESJEPS

Les sélections des candidats se déroulent sur **dossier de candidature, tests et entretien individuel** avec l'équipe pédagogique.

Responsable de formation
Elodie TERRY

Secrétariat pédagogique
Milène HEUDIARD

02.33.28.71.59
cfppa.sees@educagri.fr

www.campusterreetavenir.fr